

DEVELOPPEMENTS DE L'EUROPE SOCIALE

**LA RECOMMANDATION N° 204 CONCERNANT LA TRANSITION DE L'ECONOMIE
INFORMELLE VERS L'ECONOMIE FORMELLE, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE
DE L'OIT A SA 104^E SESSION LE 12 JUIN 2015**

307 |

DIGEST EUROPEEN – DIGEST INTERNATIONAL

339 |